



Extrait du Registre Des Actes Administratifs

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° AR-2026-ASS-006 PORTANT RETRAIT DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL N° AR-2026-ASS-005 ET DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES BUREAUX DE VOTE POUR LE 1^{er} TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES, LE DIMANCHE 15 MARS 2026

SERVICE ÉLECTIONS

Le Maire de la commune de Garches,

Vu le Code électoral et notamment son article R.43 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-307 du 14 août 2025 instituant les bureaux de vote dans la commune de Garches à compter du 01 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-848 du 27 août 2025 portant convocation des électeurs, les 15 et 22 mars 2026 pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires ;

Vu l'arrêté municipal n° AR-2026-ASS-002 du 10 février 2026 portant désignation des présidents des bureaux de vote pour le premier tour des élections municipales du dimanche 15 mars 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° AR-2026-ASS-005 du 27 février 2026 portant désignation des présidents des bureaux de vote pour le premier tour des élections municipales du dimanche 15 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu, afin d'assurer le respect des dispositions du code électoral et garantir la sécurité juridique de l'organisation du scrutin, de retirer les arrêtés municipaux susvisés ;

Considérant les éléments susvisés ;

ARRETE

Article 1 : Les arrêtés municipaux n° AR-2026-ASS-002 du 10 février 2026 et n° AR-2026-ASS-005 du 27 février 2026 portant désignation des présidents de bureaux de vote pour le premier tour des élections municipales sont retirés.

Article 2 : **À l'occasion du 1^{ER} tour** des élections municipales qui se déroulera le dimanche 15 mars 2026, sont désignés comme Présidents des différents bureaux de vote de la Commune :

1^{er} Bureau	MAIRIE A 2, rue Claude Liard	<i>Jeanne BECART</i>
2^{ème} Bureau	MAIRIE B 2, rue Claude Liard	<i>Béatrice BODIN</i>
3^{ème} Bureau	ECOLE MATERNELLE ST-EXUPERY A 22, Grande Rue	<i>Thierry MARI</i>
4^{ème} Bureau	ECOLE MATERNELLE ST-EXUPERY B 22, Grande Rue	<i>Cécile PONY-VIGIER</i>
5^{ème} Bureau	ECOLE PRIMAIRE PASTEUR A 13, Rue de Suresnes	<i>Grégoire VERSPIEREN</i>
6^{ème} Bureau	ECOLE MATERNELLE RAMON A 66, Rue du Dr. Debat	<i>Charlotte DENIZEAU-LAHAYE</i>
7^{ème} Bureau	CITE RAYMOND POINCARE 16, allée de la Marche	<i>Quentin LEFEBVRE</i>
8^{ème} Bureau	ECOLE PRIMAIRE RAMON C 66 Rue du Docteur Debat	<i>Charlotte BAQUET</i>
9^{ème} Bureau	ECOLE MATERNELLE RAMON B 66, Rue du Dr. Debat	<i>Vincent GIRARD</i>
10^{ème} Bureau	GYMNASE LE RALLEC A 86, Grande Rue	<i>Bruno GUERRA</i>
11^{ème} Bureau	GYMNASE LE RALLEC B 86, Grande Rue	<i>Catherine OLIVA</i>



12^{ème} Bureau	COLLEGE HENRI BERGSON B 69, Rue du 19 Janvier	<i>Philippe MONNERET</i>
13^{ème} Bureau	ECOLE PRIMAIRE PASTEUR B 13 Rue de Suresnes	<i>Bruno BAUVIN</i>
14^{ème} Bureau	COLLEGE HENRI BERGSON C 69 Rue du 19 Janvier	<i>Sylvie THOMAS-DURIER</i>

Fait à Garches, le 27 février 2026,

Jeanne BECART
Maire de Garches